

EDF Luminus

L'implantation d'un parc éolien, d'une cabine de tête, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques

Pour un parc éolien situé entre Tarcienne et Hanzinne, sur le territoire des communes de Florennes, Walcourt et Gerpennes.

Le jeudi 11 avril 2019

La réunion d'information s'est déroulée :

Le jeudi 11 avril 2019

A 19h00

Salle communale « L'Union » d'Hanzinelle

Place d'Hanzinelle (rue du Fayt 2) à 5620 Florennes

Président de la réunion :

Monsieur Stéphane Lasseaux – Bourgmestre de la commune de Florennes

Présentation du projet :

Voir PPT en annexe

Observations et suggestions émises :

1-Monsieur Jérôme Dumont (Hanzinne)

Un projet de 8 éoliennes avait déjà été déposé en 2013 et n'a pas abouti, pourquoi êtes vous passé à un projet à 4 éoliennes et pensez-vous que celui-ci va aboutir ?

Monsieur Brice Bourget (EDF)

Le projet de 8 éoliennes n'ayant pas fait l'objet d'une décision a été abandonné. Nous allons donc déposer un nouveau projet pour 4 éoliennes.

Nous sommes passés de 8 éoliennes à 4 éoliennes pour 3 raisons :

- *Les nouvelles éoliennes doivent être placées dans l'alignement du parc existant*
- *Dans le premier projet (8 éoliennes), 4 d'entre elles avaient été proposées au Nord de la nationale. Elles doivent être supprimées parce que se situant sur une zone humide d'intérêt biologique qu'il faut préserver*
- *De plus, pour des raisons paysagères le projet à 8 éoliennes « encerclait » le village de Ahérée (?), or afin de préserver la qualité paysagère, 4 éoliennes devaient être retirées du projet*

2-Monsieur Carlo Nicoletta (Gerpennes)

Quelles sont les incidences lors de la construction des éoliennes (transport, routes...) ?

Monsieur Brice Bourget (EDF)

1 éolienne nécessite une centaine de camions pendant la construction dont une dizaine pour le transport exceptionnel, ces points seront pris en compte dans l'étude d'incidence.

Bureau d'études (CSD Ingénieurs Conseils)

Les raccordements électriques se feront dans une tranchée en bord de voirie, les incidences sont étudiées dans le rapport d'incidences du projet qui sera remis.

Les itinéraires ont également été pris en compte dans l'étude d'incidences, le principal itinéraire étant de la N5 à la N978 et l'accès aux éoliennes se fera par des chemins de remembrement pour les éoliennes éloignées de la voirie principale.

3-Monsieur Clicque (Tarcienne)

Quelle sera la hauteur des nouvelles éoliennes ? Quelle sera la distance des éoliennes aux habitations ?

Monsieur Brice Bourget (EDF)

Les 6 éoliennes existantes font une hauteur de 123,5 mètres. Les éoliennes du nouveau projet font 150 mètres en bout de palle.

Les éoliennes existantes fournissent une puissance de 1,5 mégawatts, les nouvelles fourniront jusque 3,6 mégawatts, la technologie devenant plus performante, les 4 nouvelles éoliennes produiront plus que les 6 éoliennes existantes

Bureau d'études (CSD Ingénieurs Conseils)

La distance la plus courte d'une éolienne à l'habitat est de 660 mètres donc nous sommes au delà des 600 mètres réglementaires qui correspondent à 4 fois la hauteur totale de l'éolienne

4- Monsieur Aime Mouchet (Hanzinne)

La distance réglementaire entre les éoliennes et les zones d'habitat varie en fonction des pays, ici 600 mètres ce n'est pas beaucoup

Bureau d'études (CSD Ingénieurs Conseils)

Ce n'est pas nous qui décidons de cette réglementation.

En France 500 mètres, en Flandre 250 mètres, chaque pays s'adapte à son environnement.

En Wallonie, en 2013 la distance aux habitations était plus courte (+/- 400 mètres) maintenant la législation demande 600 mètres, la législation a évolué vers une augmentation de la distance éolienne/habitations

5-Monsieur Guy Wautelet (Gerpennes)

Quelles modifications ont été prises en compte par rapport à l'Albatros Club (aéromodélisme) depuis 2013 ?

Monsieur Brice Bourget (EDF)

C'est en effet un des critères importants dont nous avons tenu compte. Nous avons dès lors supprimé une éolienne dans le projet 2013 qui posait déjà un problème.

6-Monsieur Pierre Lombart (Morialmé)

EDF Luminus a aussi un projet à Ham-sur-Heure, non loin d'ici, qui n'est pas bien accepté

A la Région wallonne existe le CESE (Conseil économique social et environnemental) qui a remis un avis défavorable pour le projet de Ham-sur-Heure, est-ce que vous les avez rencontré ?

Il y a eu une consultation populaire ou les citoyens ont mis en avant la qualité écologique de leur territoire, l'impact négatif sur la valeur des biens immobiliers et sur la qualité du sommeil, que pensez-vous de ces arguments ?

Un commentaire : Vous allez placer des éoliennes plus hautes, du notamment à la présence du Grand Duc, si celui-ci se déplace pour vivre ailleurs, nous resterons avec de grandes éoliennes malgré tout que vous n'allez pas démonter.

Monsieur Brice Bourget (EDF)

Nous avons en effet d'autres projets dans la région mais le but de la présente réunion concerne le projet Florennes-Walcourt-Gerpennes.

Bureau d'études (CSD Ingénieurs Conseils)

Nous avons rencontré le pôle environnement et le pôle aménagement du territoire qui font partie du CESW (Conseil Économique, Social et Environnemental de Wallonie), des visites sur site, des présentations ont été faites auprès de ces 2 pôles et leurs avis ont été remis.

Pour ce qui concerne la dévaluation immobilière, une étude de notaires indique bien une légère dévaluation en début de projet mais ensuite les prix remontent. C'est la seule étude réalisée en Belgique, nous n'avons pas d'autres références.

Au niveau de la qualité du sommeil, on parle de sons à très basse fréquence entre 0 et 120 Hertz (infrasons), les éoliennes produisent des infrasons mais beaucoup d'autres choses en produisent (le vent dans les arbres, les voitures qui roulent, les machines à laver.....). Il n'a pas été prouvé scientifiquement que les éoliennes de part leurs émissions d'infrasons, impactent la qualité du sommeil. Plusieurs études ont été menées mais aucune n'aboutit à cette conclusion.

Concernant l'évaluation biologique de la plaine, 4 espèces d'oiseaux agraires (des zones agricoles) ont été recensées, c'est un niveau de biodiversité moyen, donc aucune mesure de compensation biologique n'est obligatoirement demandée mais nous suivons quand même les recommandations du DNF (Département de la Nature et des Forêts) et du DEMNA (Département de l'Étude du Milieu Naturel et Agricole) pour réduire l'impact biologique du projet.

7-Monsieur Etienne Martin (Hanzinne)

J'habite le quartier du Matignon, l'éolienne n°2 sera à plus ou moins 900 mètres de ma maison, quand ma fenêtre est ouverte et que les vents viennent de l'ouest, j'entends la circulation sur la N5 dès lors pouvez vous me certifier que je n'entendrai pas les éoliennes proches de mon habitation ?

Ne pourrait-on pas la déplacer plus loin ? Pourquoi une si grande distance entre les éoliennes ? N'est-il pas possible de les rapprocher et les placer plus au centre du site moins proches des habitations ?

Bureau d'études (CSD Ingénieurs Conseils)

Aspect acoustique :

Les niveaux de bruit sont entre 35 et 37 décibels, vous garantir que vous n'entendrez rien, n'est pas possible. Par contre la législation demande un maximum de 40 décibels, ce qui revient à dire que vous êtes à 3 décibels en dessus du seuil autorisé en sachant que l'échelle des décibels est une logarithmique.

Monsieur Brice Bourget (EDF)

Distances entre les éoliennes

La législation impose des distances entre les éoliennes pour éviter les pertes de sillages (turbulences), entre 400 et 500 mètres

Distances à la zone d'habitat :

Valeur réglementaire 600 mètres, pour l'éolienne 3 – 660 mètres, pour l'éolienne 2 – plus de 700 mètres.

Les éoliennes du parc existant sont à 400 mètres maximum des habitations en respect à la législation précédente.

8-Intervention (?)

Entre l'éolienne 1 et l'éolienne 3, il y a de la place pour mettre l'éolienne 2 ?

Bureau d'études (CSD Ingénieurs Conseils)

Le placement des éoliennes doit également prendre en compte l'intégration paysagère et l'alignement avec le parc existant. En terme de paysage et de lignes de forces, le placement des futures éoliennes répond à ces critères, c'est un compromis entre les contraintes locales et le potentiel éolien que l'on veut en tirer.

9-Monsieur Jérôme Dumont (Hanzinne)

Je m'intéresse à la nature et depuis quelques temps je me suis lancé dans l'enregistrement audio des sons de la nature, lors de mes enregistrements depuis le bois du Tournibus à ± 1 km du site des éoliennes, j'entends divers bruits parasites (avions, motos, voitures, circuit de Mettet.....) mais jamais le bruit des éoliennes.

Je vois dans ce projet une opportunité dans les compensations possibles à sa mise en place. Développer un projet d'intérêt communautaire comme installer des plaines de jeux pour les enfants, participer à l'entretien de chemins et sentiers, des projets qui dynamisent les lieux et qui profitent à la communauté. J'aimerais voir quelque chose qui se développe dans ce sens.

Monsieur Stéphane Lasseaux, Bourgmestre de Florennes

Cette réunion d'information permet de recueillir toutes les remarques des citoyens. Lorsque le collège devra se prononcer, il faudra analyser toutes les possibilités dont celles proposées ici.

A ce stade, nous ne sommes qu'au début de la procédure et le dossier n'est pas encore déposé.

Nous prenons toutefois bonne note de vos réactions.

10-Monsieur Jérôme Dumont (Hanzinne)

La négociation de compensation à intérêt communautaire peut motiver un avis favorable de la commune

Monsieur Stéphane Lasseaux, Bourgmestre de Florennes

Nous n'en sommes pas au stade de négociations et de compensation, nous attendons la réaction de tout un chacun avant de nous prononcer. Il reste encore l'enquête publique ou les citoyens pourront encore remettre des avis et remarques. C'est avec toutes ces informations que nous pourrons remettre un avis.

Monsieur Brice Bourget (EDF)

La commune devra en effet remettre un avis lors de la procédure d'instruction du dossier.

C'est par contre le SPW qui sera l'autorité compétente pour délivrer ou non le permis

11-Monsieur Robert Mouchet (Morialme)

Vous avez signalé une centaine de camions qui passeront via des chemins de remembrement lors de la construction des éoliennes, avez vous prévu dans votre budget de remettre en état ces voiries ?

Nous avons une base aérienne à Florennes, comme les 4 éoliennes prévues sont plus hautes que les précédentes, est-ce des contacts ont été pris avec le Ministère de la Défense nationale? Et si oui, quand est-il de sa réponse ?

Monsieur Brice Bourget (EDF)

Au niveau des transports :

Il y aura en effet, une dizaine de camions en convoi exceptionnel pour l'acheminement des éoliennes et à côté des camions classiques pour l'évacuation des terres et des camions à béton pour la construction des fondations.

Pour tous nos chantiers, nous faisons un état des lieux initial et un autre après travaux.

Au niveau du Ministère de la Défense nationale :

Nous avons bien entendu eu des contacts avec le Ministère de la Défense nationale mais actuellement aucun avis n'a été rendu vu que le dossier n'est pas encore déposé. Nous avons toutefois bon espoir d'obtenir un avis favorable, le radar de la base qui posait problème lors de la remise du 1^{er} projet, ne semble plus poser de problème.

De plus, toutes les instances aéronautiques seront consultées notamment par rapport à la hauteur des éoliennes.

Comme il n'y a plus de questions ou remarques , je vous remercie de votre présence et je laisse la parole à Monsieur le Bourgmestre pour la clôture de la réunion.

Monsieur Stéphane Lasseaux, Bourgmestre de Florennes – Clôture de la réunion

Merci à tous pour votre participation et pour ces fructueux débats.

Comme il vous l'a été signalé n'hésitez pas à remettre vos remarques auprès du Service environnement de la Commune dans les 15 jours qui suivent cette réunion.

Vous pourrez encore donner votre avis lors de l'enquête publique.

Merci à tous.

Florennes, le

Le Directeur général,
Mathieu BOLLE

Par le Collège :

Le Bourgmestre,
Stéphane LASSEAUX